



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS  
L'an deux mille vingt-six, à 18H00

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	7
▪ Présents	6
▪ Votants	6
▪ Absents	0
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- LALOT Lydie
- DOUROVE Dominique
- RAHAB Razika
- GUILLEMETTE Thierry PAR  
PROCURATION A MR  
ARGENTI ALEXIS

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE JOEL a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 24-03-2026

Date d'affichage : 24-03-2026

Objet : D-2026-03-016 : Signature d'un bail commercial avec Madame HULIN Isabelle et Monsieur GUILLEMETTE Thierry pour une durée de neuf ans pour la location de l'auberge communale Le Vieux Moulin.

Monsieur le Maire de la Commune de La Roque-en-Provence,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code du commerce,

Vu la proposition de Madame HULIN Isabelle et Monsieur GUILLEMETTE Thierry,

AR Prefecture

Vu le projet de Madame HULIN Isabelle et Monsieur GUILLEMETTE Thierry

006-210601076-20260327-D\_2026\_03\_016-DE  
Reçu le 17/04/2026

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée le projet de bail commercial de location de l'auberge communale Le Vieux Moulin situé 15- Rue Fortuné RAYBAUD – 06910 La Roque-en-Provence avec Madame HULIN Isabelle et Monsieur GUILLEMETTE Thierry, restaurateur.  
Monsieur le Maire propose que le bail soit consenti pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 avec un loyer mensuel de 641.00 € HT et un TTC de 769.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**APPROUVE** le bail avec Madame HULIN Isabelle et Monsieur GUILLEMETTE Thierry aux conditions suivantes :

- Durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026
- Loyer mensuel de de 641.00 € HT et un TTC de 769.00€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans la conclusion de ce bail.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



**ALEXIS MAIRE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE**

**MONSIEUR ARGENTI**

**AR Prefecture**

006-210601076-20260327-D\_2026\_03\_016-DE  
Reçu le 17/04/2026

**AR Prefecture**

006-210601076-20260327-D\_2026\_03\_016-DE  
Reçu le 17/04/2026